

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 110

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

ARTICLE 20

Au dernier alinéa du 4° du II de l'alinéa 14, supprimer le mot :

« respectivement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.